



Vous êtes ouvrier ou employé dans une entreprise du secteur du bois et de l'ameublement?

Souscrivez à l'assurance hospitalisation Medi-Bois pour vous, votre partenaire et vos enfants cohabitants.

La prime que vous payez et le niveau de couverture des dommages de Medi-Bois font partie des meilleurs du marché :

- La prime n'a plus connu d'augmentation depuis 2011 et elle n'augmentera pas non plus en 2021.
- La couverture a une nouvelle fois été améliorée cette année avec la prolongation de la période de pré- et post-hospitalisation jusqu'à respectivement 2 et 6 mois !
- En cas de maladie ou d'accident, la facture d'hôpital est pratiquement intégralement remboursée.

Si vous souscrivez avant le 31 mars 2021, vous serez exempté de délai d'attente ou de visite médicale.

Vous avez déjà une assurance hospitalisation ?

Dans ce cas, vous pouvez vous affilier à Medi-Bois dès le jour de l'échéance de votre police, sans délai d'attente ou visite médicale.



Plus d'info ou souscription:

Scannez le QR Code ou

www.accg.be/fr/secteur/ameublement-et-transformation-du-bois

FGTB

Ameublement et transformation du bois

Ensemble, on est plus forts